



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 9 juin 2016

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président, puis de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 2.1, 2.2, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 3.1, 3.2, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h05.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (jusqu'au 2.2), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ

Etaient absents : M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Christophe LIME

Secrétaire de séance : Mme Martine DONEY

Procurations de vote :

Mandants : C. LIME

Mandataires : E. MAILLOT

Délibération n°2016/003235

Rapport n°5.1 - Attribution d'une subvention à l'association pour l'Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes (ASET)

Attribution d'une subvention à l'association pour l'Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes (ASET)

Rapporteur : Karima ROCHDI, Vice-Présidente

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020	Montant prévu au BP 2016 : 10 000 €
« Subvention aux associations Gens du voyage »	Montant de l'opération : 4 000 €

Résumé :

Au regard de sa compétence « Réalisation, aménagement et gestion des aires d'accueil et de grands passages », le Grand Besançon soutient depuis 2009 les associations intervenant auprès des gens du voyage en vue de favoriser une gestion apaisée de ses équipements et de contribuer à une intégration réussie des usagers. Le schéma départemental 2013-2018, pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs, met en exergue l'importance des actions sociales auprès des familles des gens du voyage, notamment en faveur de la scolarisation des enfants. Conscient des bénéfices de l'action associative, le Grand Besançon intervient en tant que financeur de l'ASET (Association pour la Scolarisation des Enfants Tsiganes).

I. Rappel des missions de l'ASET

L'association a pour but de promouvoir la scolarisation des enfants du voyage par le biais d'antennes scolaires mobiles (ASM) - communément appelées « camions-école » - en collaboration avec les familles, écoles publiques et privées et en vue de défendre le droit à l'éducation pour tous.

L'un des objectifs poursuivis par l'association est d'éviter la scolarisation par le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) pour les enfants d'âge élémentaire.

Les antennes scolaires représentent une étape intermédiaire, puisque leur rôle tend à l'objectif final d'intégration à l'école classique.

L'ASET de Franche-Comté mène ses actions grâce à 3 enseignants et 3 ASM qui interviennent sur les aires de stationnement des gens du voyage de la région, mais également en dehors, lorsque les voyageurs sont en situation de stationnement illicite.

Le bilan des années précédentes s'avère positif en termes de scolarisation notamment sur Besançon, puisque l'ensemble des enfants âgés de moins de 12 ans présents sur l'aire de la Malcombe, sont inscrits à l'école Jules Ferry.

Toutefois, les missions de l'ASET doivent être poursuivies pour maintenir ces avancées et soutenir une scolarité en école primaire souvent partielle, la présence des enfants en classe restant en effet irrégulière.

II. Actions menées en 2014-2015 sur le périmètre du Grand Besançon

A/ Secteur de Saône

Sur ce secteur, le suivi réalisé par l'ASM s'inscrit dans la continuité du travail effectué au cours des années précédentes auprès des mêmes familles. Le suivi de ces couples et de leurs enfants est une priorité pour l'association. L'objectif étant de parvenir à une scolarisation pérenne pour tous les enfants de ce groupe familial.

L'école de Saône a accueilli en septembre 2014, 14 enfants (2 en maternelle, 12 en primaire). La présence hebdomadaire de l'ASM dans la cour de l'école a permis de maintenir une scolarisation régulière de ces enfants. Parmi eux, 2 ont participé trois jours à une classe de neige. La plupart des enfants participent, en outre, aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qui leur offrent la pratique et la découverte de diverses activités. Ainsi, ces activités ont facilité la régularité scolaire et ont eu des répercussions positives sur l'attitude des enfants en classe.

L'ASM travaille constamment en partenariat avec l'école de Saône, les associations à caractère social, la personne responsable des TAP, mais également les professionnels médico-sociaux.

Selon l'ASET, aucun absentéisme n'a été relevé entre septembre 2014 et mai 2015.

Cependant, 2 élèves de CM2 ont été déscolarisés. Un dispositif d'inclusion en lien avec le collège, l'ASM et la famille est en cours d'élaboration pour ces enfants.

B/ Secteur de Besançon

Sur l'aire de la Malcombe, l'enseignante est intervenue auprès de quelques enfants âgés de plus de 12 ans pour les orienter vers un projet d'inclusion au collège Sainte Ursule / Sainte Famille, dans le cadre d'un dispositif particulier.

Une famille en situation de stationnement irrégulier a été suivie, mais de façon très irrégulière compte tenu des déplacements fréquents, pour permettre la scolarisation d'une enfant à l'école Jules FERRY et la réinscription d'un adolescent au CNED.

III. Perspectives à mettre en œuvre en 2015-2016 sur le territoire de l'agglomération

A/ Secteur de Saône

La priorité de l'enseignante est de mettre en place des moyens éducatifs pour répondre aux besoins d'instruction des enfants qui ne sont pas du tout scolarisés.

Le projet d'inclusion en collège pour les 2 élèves « décrocheurs » est à poursuivre.

Un travail collaboratif entre l'ASET et le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) aboutira à des rencontres entre les familles et l'enseignante spécialisée du secteur.

L'ASET souhaite développer ou relancer certains partenariats (Centre Médico-Social de Saône, collège de Clairs-Soleils, Gadje)

B/ Secteur de Besançon

L'ASET poursuit son travail pour permettre l'accueil de 2 à 4 élèves déscolarisés depuis plusieurs années, dans une classe appelée « coup de pouce » à Sainte Ursule.

Certains élèves sont inscrits en classe de 6^{ème} ordinaire et suivi par l'ASM du secteur.

L'ASM organisera l'inscription au CNED des autres élèves et proposera aux familles un dispositif d'accueil CNED / collège.

Au titre de son intervention pour la scolarisation des enfants du voyage en 2016, l'ASET sollicite auprès du Grand Besançon une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 000 €.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'association ASET pour un montant total de 4 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 17 JUN 2016



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU

1^{er} Vice-Président